



Neuchâtel, le 28 juin 2018

Retour sur la session des 26 et 27 juin 2018 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 26 et 27 juin 2018](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Gestion financière de l'État pour l'exercice 2017 (18.017)

Soulagement, gratitude et inquiétudes

La députée Johanne Lebel Calame a exposé la position du groupe socialiste.

« [...] On pourrait presque considérer ce point de l'ordre du jour comme une formalité à expédier rapidement. Mais au-delà des colonnes de chiffres dont il faut prendre acte, on peut s'appuyer sur les comptes et les rapports qui en traitent pour examiner non seulement la gestion financière, mais aussi la gestion tout court et l'activité de l'État.

Trois mots résumant l'avis du groupe socialiste sur les comptes 2017. Soulagement : des comptes conformes au budget, sans mauvaises surprises. Gratitude : un travail, un engagement à saluer. Inquiétude : des recettes insuffisantes, des investissements beaucoup trop faibles, menaces insidieuses sur la cohésion et la solidarité.

Si l'on compare sommairement les exercices 2017 et 2016, le compte de fonctionnement est meilleur : moins de charges, plus de revenus, un déficit inférieur. Le compte des investissements est moins bon : les chiffres ont encore baissé, avec des dépenses, des recettes et un solde net inférieurs.

Si l'on approfondit davantage, notre groupe a des remarques et des questions à formuler selon trois perspectives : manque de ressources, spécialement de personnel ; baisse des revenus de la population ; sous-investissement. Les exemples sont glanés dans les remarques des départements et dans les observations des deux commissions (finances et gestion).

Première préoccupation, le manque de personnel, lié à la limitation des effectifs et aux restrictions budgétaires.

Voici une liste de lacunes et difficultés relevées dans les rapports 18.017. Il ne s'agit pas de critiquer l'administration ni de contester toutes les réformes, mais de mettre en lumière quelques effets des restrictions.

- Contrôle cantonal des finances : pas de mandats d'audit informatique (318000, page 43).
- Service financier : effectifs à adapter (Coges, p. 5).
- Service des contributions : manque de compétences pour le traitement des flux comptables (Cofi, p. 5), call-center débordé, surcharge du service, retard des taxations (Coges, p. 4).
- Service de la santé publique : le système de santé pourrait économiser 6 à 8 millions (Cofi, p. 11).
- Service pénitentiaire : effectif à adapter (Coges, p. 10), recrutement des cadres difficile (Cofi, p. 29).



- Service des poursuites et faillites : organisation rendue compliquée par les emplois temporaires, sous-dotation (Coges, p. 10), forte rotation du personnel (Cofi, p. 28).
- Service des sports : non-réalisation de certains projets (Cofi, p. 28).
- Service des ressources humaines : forte pression ressentie par les services et les collaborateurs dans la réduction des effectifs (Cofi, p. 28).
- Office de protection de l'enfance : charge des assistants sociaux plus lourde qu'ailleurs ; Office de protection de l'adulte : tâches administratives chronophages (Coges, p. 13).
- DDTE : SIGE (Cofi, p. 34), forte pression, flux tendu (Coges, p. 17). Service de l'aménagement du territoire : mandats retardés (p. 143, 318000).
- DEAS : reports de charges sur les exercices à venir, conditions de travail (Cofi, p. 25). Service de l'emploi : renforts souhaités pour la lutte contre les abus (Cofi, p. 19).

La conclusion de la Coges (p. 33) est éloquent : « l'administration cantonale est fortement mise à contribution, du fait d'une diminution constante des ressources humaines et de la masse salariale et une augmentation du temps de travail, un procédé certes demandé par le législatif et contrôlé par l'exécutif, mais qui atteint ses limites et qui ne sera peut-être pas sans conséquences négatives sur la santé des collaborateurs et la pérennité de leur engagement ».

Un rappel : notre groupe n'a jamais été convaincu par l'idée d'une compensation entre la suppression de 60 équivalents plein temps, qu'il a combattue, et l'augmentation d'une heure du temps de travail. L'expérience semble peu concluante.

Une première conclusion : l'exécutif, la fonction publique et le personnel des institutions parapubliques méritent notre entière et sincère reconnaissance pour le travail qu'ils accomplissent avec des moyens très limités. Merci !

Les deux premières questions, notre groupe les a posées dans le rapport de la Cofi. Elles sont fondamentales : Comment mener efficacement les ambitieuses réformes engagées à moyens constants ou, le plus souvent, avec des moyens réduits ? est-ce réaliste ? Quels sont les effets des coupes opérées dans les budgets publics sur la population du canton ? autrement dit, qui, finalement, doit payer la facture ? (Cofi, position du groupe socialiste, p. 39)

Les questions suivantes sont plus ciblées, merci d'avance au Conseil d'État d'y répondre.

- Service des ressources humaines (Cofi, p. 27) : dans le plan de réduction de 60 EPT, dix cas « difficiles », restés sans solution, ont été réglés par une indemnité. Le service dispose-t-il des compétences voulues ? De quel suivi les personnes concernées ont-elles bénéficié ? Ont-elles trouvé une solution depuis ?
- DEF (Coges, p. 14) : le rapport sur la lutte contre l'épuisement apporte-t-il des réponses satisfaisantes ?
- Pour l'avenir, quelles sont les intentions du Conseil d'État ?

Deuxième préoccupation, le canton et sa population semblent montrer des signes d'appauvrissement. Voici une liste d'indices.

- Service des contributions : baisse du revenu de l'impôt des personnes physiques (329800, p. 59).



- Service de la justice : hausse des coûts de l'assistance judiciaire (Cofi, p. 28), affaiblissement du recouvrement des créances judiciaires (Coges, p. 10).
- Office du recouvrement général : forte hausse des pertes (330010, p. 72. Cofi, p. 26).
- Service des poursuites et faillites : nombre record de réquisitions (hausse de 51 % depuis 2001), progression des émoluments encaissés, taux inquiétant (13,62 %, 7 % en 2001) de répudiation des successions (431000, p. 78. Cofi, p. 26-28).
- AVS-AI : 1 million supplémentaire d'allocations familiales aux personnes sans activité lucrative (363550, p. 176).
- Service de l'action sociale : baisse de prestations (Cofi, p. 17).

La Coges exprime bien le malaise, à propos des poursuites et faillites : « Les émoluments sont en forte hausse, ce qui est très réjouissant au niveau financier, mais très inquiétant au niveau sociétal » (Coges, p. 10).

Nous avons posé une première question dans le rapport de la Cofi :

- Pendant que les émoluments encaissés pour des poursuites augmentent, le revenu de l'impôt sur les personnes physiques baisse ; y a-t-il un lien entre ces évolutions, par exemple une fiscalité très lourde sur les bas revenus ? (Cofi, groupe socialiste, p. 39 ; Poursuites et faillites 431000, p. 78, SCCO, 400300, p. 58)
- À part le cadeau de 4 millions décidé par la droite en 2016, à quoi la baisse de l'impôt des personnes physiques est-elle due ? (SCCO, 400300, p. 58)
- La hausse du revenu de l'impôt sur les personnes morales permet-elle d'espérer des jours meilleurs pour les entreprises, pour l'emploi et pour le revenu des personnes physiques ? (SCCO, 401300, p. 58)
- Sait-on déjà comment se présente l'année 2018 ? (SCCO, 40, p. 58)

Troisième préoccupation, la faiblesse des investissements.

Le sous-investissement n'est pas une nouveauté. En fait, c'est pire : il s'aggrave, le Gouvernement semble incapable de renverser la tendance, il n'utilise de loin pas le budget mis à sa disposition. On n'est pas loin du carton rouge à l'exécutif. Une nuance s'impose, liée aux deux premières préoccupations. Nous l'avons affirmé dans le rapport de la Cofi, je le répète : vu la baisse des effectifs, l'État manque de ressources humaines ; il n'arrive par exemple pas à finaliser des projets en préparation de sorte à remplacer les chantiers annulés ou retardés. La marge de manœuvre laissée à l'exécutif ne sert à rien – bel outil de gestion tout neuf, parfaitement inutile. Pire encore, la valeur des investissements du patrimoine administratif diminue au bilan. Les conséquences comptables sont automatiques : les amortissements baissent, l'autofinancement faiblit – conséquence désastreuse d'un frein serré à fond. À ce rythme-là, on ne pourra bientôt plus planter un clou, parce qu'on manquera d'ouvriers, de marteaux et de clous !

Pour enfoncer ce clou-ci, j'ai calculé un indicateur financier négligé. À force de mesurer le degré d'autofinancement (indicateur numéro 1 du *Mémento financier*), on oublie l'effort d'investissement (numéro 8). C'est le rapport entre les investissements nets de l'année et les charges courantes, soit le total des charges de fonctionnement après déduction des amortissements du patrimoine administratif, des subventions redistribuées, des attributions aux financements spéciaux et des imputations internes.



L'effort est jugé excessif quand il dépasse 9,5 %, idéal entre 7,5 et 9,5 %, insuffisant en bas de 7,5 %. En 2015 et 2016, le canton arrivait à 2,5%, en 2017, le calcul donne 2,40 %.

Nos questions portent sur quelques exemples 2017 puis débordent sur l'année en cours et sur l'avenir.

- Service des bâtiments : l'entretien devrait en principe égaler 1 % de la valeur, soit 14 millions. La cible n'est pas atteinte, le budget n'est pas entièrement utilisé. Le patrimoine se détériore et perd de la valeur, la réévaluation du bilan en tiendra compte. Les commissions s'inquiètent (31400, p. 64-65, Coges, p. 7, Cofi, p. 13). Combien l'État dépense-t-il au total pour l'entretien des bâtiments, entre compte de fonctionnement et compte des investissements ?
- DJSC : le peuple a refusé le NHOJ (Cofi, Invest., p. 27). Et après ?
- Police neuchâteloise : la police est à l'étroit aux Poudrières (Coges, p. 10). Le NHOJ (bis), et après ?
- Office des archives : à quand le Nouveau Centre d'archives (318000, p. 90) ?
- Service des transports : quand le crédit pour les adaptations à la Loi sur l'égalité pour les handicapés sera-t-il sollicité ? (Invest., p. 210, Cofi, p. 37)
- Service des ponts et chaussées : qu'en est-il des investissements routiers 2018 lancés sans autorisation du Grand Conseil ? (Cofi, p. 38)
- Qu'en est-il des investissements 2018 ?
- Comment le Conseil d'État pense-t-il corriger le frein à l'endettement ?
- À quoi en est le programme d'impulsion ?

Conclusion

Il y a un an, dans le rapport de la commission des finances (17.014), le groupe socialiste écrivait ceci : « l'exercice 2016 marque très clairement les limites du frein à l'endettement et plus précisément des mécanismes liés aux investissements. Ceux-ci ne sont pas adaptés à une conjoncture difficile comme celle que traverse le canton de Neuchâtel. En effet, il est aujourd'hui indispensable de mener une réflexion pour assouplir ces mécanismes afin de faire face à la situation plus que délicate de notre canton. Ceci dans le but de mener de front une politique de relance au profit de nos entreprises et de leurs employés et une politique financière durable ».

Même si la conjoncture économique s'est améliorée, ces remarques gardent toute leur actualité. La limitation exagérée des effectifs et les mesures d'économie en cascade présentent des risques, pour le personnel (conditions de travail, épuisement, démotivation), pour son recrutement et son renouvellement (manque d'attractivité) et pour la population neuchâteloise (exécution et qualité des prestations). Il faudra réussir à faire passer – dans la population et d'abord dans notre hémicycle – le message qu'investir moins et dépenser trop peu, ce n'est pas économiser ou épargner, c'est s'affaiblir !

Ce qui est indispensable pour assainir durablement les finances cantonales, ce sont des mesures d'impulsion. En attendant de pouvoir en débattre, le groupe socialiste continue à s'engager avec conviction pour une société neuchâteloise solidaire. Il acceptera le décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2017. [...] » •

Les comptes 2017 ont été acceptés par 114 voix, sans opposition.



Suite du programme de lutte contre les abus ([18.020](#))

La meilleure solution pour pouvoir baisser les impôts passe par le respect de la solidarité et des règles par tous

La députée Corine Bolay Mercier a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Nous remercions le Conseil d'État de nous avoir soumis ce rapport d'information, qui établit un bilan intermédiaire sur le programme de lutte contre les abus dans les domaines du travail, de la fiscalité et des prestations sociales. Le rapport propose également de classer le postulat de l'ancien député PLR Olivier Haussener « Pour une lutte efficace contre les abus et le travail au noir sur les chantiers neuchâtelois ».

Commençons par le rapport et par les points positifs – et non financiers. En premier lieu, relevons ce que l'on peut qualifier d'effet collatéral, si vous me permettez l'expression. Un effet collatéral accompagnant la mise en place de cette stratégie : l'approche transversale, entre les services du travail, de la fiscalité et du domaine social, a abouti à la collaboration accrue entre ces différents services et au partage d'un langage commun des entités impliquées. Moins de travail en silo, c'est, à notre sens, un plus évident pour servir des prestations publiques de qualité avec efficacité.

Passons à présent au bilan financier de cette campagne, qui couvre les années 2015, 2016 et le 1^{er} trimestre 2017.

Première déception pour le groupe socialiste : la difficulté d'évaluer concrètement la lutte contre le travail au noir. Certes, le rapport loue le fait que 800 emplois TickeTAC ont été développés depuis la création de ce chèque-emploi en 2005, mais à nos yeux, ce chiffre est plutôt bas. Nous soutenons donc le développement de cet outil par la société Travail au clair, qui œuvre à la mise en place de possibilités supplémentaires pour ses affiliés.

Par ailleurs, et le groupe socialiste tient à être entendu sur ce point : la lutte contre le travail au noir ne doit pas rester un slogan et doit pouvoir s'appuyer sur les moyens humains nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. Et sur ce point, le constat est sans équivoque, la lutte contre le travail au noir manque aujourd'hui de personnel ! À Neuchâtel, c'est le Service de l'emploi qui est l'entité responsable. Plus précisément, c'est l'Office des relations et des conditions de travail (ORCT) qui est chargé de la lutte contre le travail au noir. Sa force de frappe : 4 équivalents plein temps ! C'est trop peu ! D'autant plus que ce service a pour tâche de contrôler l'application de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét), en collaboration avec le Service des migrations, pour les domaines qui ne ressortent pas d'une convention collective ! Le groupe socialiste en est convaincu, fournir des moyens supplémentaires pour lutter contre le travail au noir – qui a des effets humains, sociaux et économiques délétères pour les individus exploités, pour les finances publiques et pour la cohésion sociale – est essentiel.

Venons-en maintenant au bilan financier des assurances sociales. Le discours dominant, porté au niveau fédéral par l'UDC notamment, pointe systématiquement du doigt les bénéficiaires émergeant à l'aide



sociale, les désignant bien trop souvent – et à tort – comme profiteurs du système. Propos sans fondement, comme le confirme le rapport qui nous est soumis.

Dans notre canton, 13'000 personnes (enfants compris) sont bénéficiaires de prestations sociales. Soixante-et-une d'entre elles (enfants compris) – donc 0,4 % – ont été dénoncées pour un montant à rembourser qui s'élève à CHF 315'000.

Pour les bénéficiaires AVS-AI, 226 cas ont été transmis sur 9000 bénéficiaires – donc 2,5 % – et le montant à rembourser s'élève à CHF 700'000.

Enfin pour l'assurance maladie, sur les 40'000 bénéficiaires d'une subvention pour les primes, 1020 – donc 2,5 % – ont vu leur subside supprimé. Les demandes de restitution s'élevant à CHF 499'000.

Finalement, c'est environ CHF 1,5 million qui a été – ou va être – remboursé pour les prestations sociales indûment reçues. Les propositions du rapport pour faire diminuer ce chiffre sont soutenues par le groupe socialiste : poursuivre le programme Réglo et agir sur le système d'octroi des subsides d'assurance maladie afin de passer à la quasi-automatisme. Nous attendrons avec intérêt le rapport qui nous est promis dans la deuxième moitié de 2018 pour évaluer la pertinence de ce changement.

Penchons-nous maintenant sur les résultats de l'amnistie fiscale. Et là je dois dire que les bras nous en tombent. Avec la baisse de l'intérêt moratoire, qui n'est pas à proprement parler une « amnistie fiscale », les montants remis en circulation entre 2015 et 2017 s'élèvent à CHF 670 millions. L'État perçoit CHF 64 millions d'impôt en plus et les communes 31 millions !! Oui, 100 millions de recettes supplémentaires ! Ni cigales ni fourmis, mais plutôt écureuils, les Neuchâtelois ! Difficile de cacher le malaise que provoquent ces chiffres : comment justifier qu'en dissimulant des sommes pharamineuses telles que celles-ci, quelques-uns mettent à mal la solidarité cantonale ? Comment justifier que l'instrument de redistribution des richesses soit pareillement piétiné ?

Comment justifier, comment tolérer que la fiscalité soit instrumentalisée politiquement au point d'en faire le mal numéro un du canton alors que l'argent dort sagement chez certains ? Osons avancer que la meilleure solution pour baisser les impôts passe par le respect de la solidarité et des règles par tous.

Il est difficile, voire impossible, avec les données présentées, de cerner le profil des personnes concernées par cette « amnistie fiscale », tant certaines données manquent, comme par exemple le nombre de dossiers traités ou des précisions concernant les types de dossiers (dossiers dans le cadre de Réglo, dossiers en marge de Réglo...) ! Notre groupe souscrit pleinement à la proposition de créer deux postes pour le Service cantonal des contributions. Mais sera-ce suffisant pour inciter nos contribuables à déclarer leurs avoirs et à ne pas privilégier l'intérêt privé au détriment de l'intérêt général ?

J'en viens au postulat « Pour une lutte efficace contre les abus et le travail au noir sur les chantiers neuchâtelois ». Le Conseil d'État propose le classement du postulat et le groupe socialiste suit cet avis. Les partenaires sociaux sont compétents pour contrôler le domaine du bâtiment, les sept branches d'activité étant soumises à une convention collective de travail. L'Association neuchâteloise pour le contrôle des conditions de travail (ANCCT) peut donc aujourd'hui déjà intervenir pour contrôler, voire soumettre certains chantiers à des peines conventionnelles.



Mais faudrait-il changer la donne en attribuant ces compétences à un service de l'État ? Lors des réunions qui ont réuni les partenaires sociaux et l'État, le statu quo s'est visiblement imposé. Le groupe socialiste en prend acte, tout en soutenant les mesures d'amélioration prévues, comme l'organisation de journées de contrôles inopinés, la création d'une plateforme avec l'ANCCT pour établir un bilan à la fin de chaque année ou encore la mise en place d'un processus d'intervention à établir avec la police neuchâteloise.

En conclusion, pour le groupe socialiste, il est primordial d'octroyer des ressources humaines supplémentaires pour continuer de lutter contre les abus. Il appuie donc la demande d'augmentation de personnel, tant dans les services de l'ORCT (Office des relations et des conditions de travail) que du SCCO (Service cantonal des contributions). Notre groupe reviendra à la charge lors du budget 2019. [...] » •

Le classement du postulat a été accepté par 108 voix, sans opposition.

Police du commerce ([17.149](#))

Coup de pouce aux produits du terroir

Le député et chef de groupe Baptiste Hurni a présenté la position du groupe.

« [...] Longue gestation pour un projet de loi qui se voulait simple, positif et générateur d'une égalité de traitement bienvenue entre les producteurs de produits du terroir. Car avant d'entrer dans les détails du projet, revenons à l'histoire.

Comme presque tous les autres cantons viticoles de Suisse, le canton de Neuchâtel exonère de la redevance sur les boissons alcooliques les producteurs de vin pour la vente directe de leur propre production. Cela s'explique notamment dans un but de promotion de l'économie de proximité et des produits du terroir.

Or, comme chacun le sait, le 1^{er} mars 2005, l'absinthe est devenue légale dans notre pays. Dès lors, lorsque le Conseil d'État a proposé courant 2008 une révision totale de la loi, il a accepté un amendement de votre serviteur consistant à exonérer de la même manière les producteurs d'absinthe. En effet, dans un respect tant de l'égalité de traitement que pour poursuivre le but de promotion de produits du terroir, il est apparu à l'exécutif d'alors qu'il était pertinent d'étendre cette exonération, pour la vente directe de leur production, aux distillateurs de fée verte. Pour l'anecdote, on dira que la rumeur veut qu'un conseiller stratégique du conseiller d'État en charge de l'Économie d'alors ait insisté pour faire admettre l'amendement.

Cependant, la révision de la loi a été combattue par référendum – absolument pas pour cette question-là, mais parce que la nouvelle loi interdisait la vente d'alcool dans les shops – de sorte que tout le projet, rejeté par la population, n'est pas entré en vigueur.

Par la suite, une nouvelle révision, non combattue par référendum, a été adoptée par notre Autorité, sans que cette exonération n'ait été reprise.



Mais l'histoire n'est pas terminée. Un nouveau projet a été déposé et c'est à ce moment-là que le débat s'est quelque peu compliqué. L'on nous a expliqué que cette exonération, s'agissant de boissons distillées, était contraire au droit fédéral puisque l'article 41a de la loi fédérale sur l'alcool exigerait une telle perception. Si l'on ne peut être que dubitatif lorsque l'on constate qu'en 2009 un tel projet de loi était considéré par le Conseil d'État comme parfaitement conforme au droit fédéral et qu'aujourd'hui il ne le serait plus, alors que les articles topiques de la loi fédérale n'ont pas changé, force est de constater qu'il serait risqué de contrevenir aux normes fédérales. C'est la raison pour laquelle le projet initial a été retiré et remplacé par le projet présenté dans le rapport.

Celui-ci vise à exonérer tous les producteurs de boissons fermentées pour la vente directe de leur production propre. En effet, s'il n'est pas contesté que les vigneron·ne·s bénéficient de cette exonération, les produits du terroir neuchâtelois se diversifient et on peut en être fier. Ce petit coup de pouce, notamment aux brasseries et microbrasseries, comme par exemple la Brasserie des 3 Lacs ou La Comète, est aussi un signe de reconnaissance envers d'authentiques artisans participant à l'excellence de la gastronomie de notre région.

S'agissant des boissons distillées, il est donc prévu, en parfaite concordance avec le droit fédéral, de diminuer la taxe à 1 %, le groupe socialiste pouvant se rallier à la position de la commission législative, certes moins ambitieuse, mais allant tout de même dans le bon sens. Cette mesure permettra de mettre un peu plus en lumière le fleuron qu'est l'absinthe pour notre canton et donnera un coup de pouce, certes modeste, aux petits artisans.

À titre de comparaison, il n'est pas inutile de rappeler que le projet de loi proposé n'a rien d'excessif en regard des cantons voisins, puisque les cantons de Genève et du Valais exonèrent de redevance tous les producteurs de boissons fermentées et que pour les boissons distillées, le niveau de la taxe oscille entre 0,8 % et 2 % en Suisse romande, mais pour tout le monde, sans faire la distinction entre producteurs locaux et grandes surfaces.

À ce titre, on peut rassurer le Conseil d'État, cette distinction n'est contraire ni à l'égalité de traitement ni à la loi sur le marché intérieur, comme l'a confirmé le Tribunal fédéral dans un arrêt au sujet des exonérations des vigneron·ne·s dans le canton de Vaud : *« Il n'y a donc pas de véritable rapport de concurrence directe entre la recourante [un commerçant de détail], qui vend des boissons alcoolisées au détail par le canal de la grande distribution, en s'approvisionnant auprès de différents fournisseurs, et les producteurs de vins du canton, qui ne sont exonérés de la taxe litigieuse que pour les produits vendus qui sont issus de leur propre récolte. Partant, le régime spécial prévu par la loi en faveur de ces derniers n'est pas de nature à fausser le jeu de la concurrence. »* (Arrêt TF 2C_466/2008, consid. 7.3.)

En outre, et on tient à le souligner encore une fois, ce n'est pas la redevance sur les boissons alcooliques qui est intrinsèquement diminuée, mais bel et bien celle des producteurs pour la vente directe de leur production.

La majorité du groupe socialiste rappelle qu'il est particulièrement sensible à la lutte contre l'alcoolisme et à la prévention dans ce domaine, de même qu'à la prévention de l'abus de consommation d'alcool chez les jeunes, mais précise qu'il est convaincu que ce projet ne la remet en rien en cause. En effet, on parle ici de vente directe, chez le producteur, de produits du terroir avec une forte valeur ajoutée, et



toutes les études démontrent que ce sont davantage les alcools bon marché vendus en grande surface qui doivent être visés si l'on entend combattre efficacement les fléaux de l'alcool.

On terminera en disant que certes, cette mesure a un coût, mais qu'il nous paraît largement contrebalancé par les effets positifs de ce projet de loi et par le signal positif qu'il donne à tous ces créateurs de produits du terroir. Le canton doit pouvoir aussi rayonner par sa culture gastronomique et il n'existe pas beaucoup d'autres mesures pour encourager nos producteurs. [...] » •

Le projet de loi a été adopté par 56 oui contre 48 non.

Prévention du suicide des jeunes ([18.001](#))

Indispensable prévention

La députée Françoise Gagnaux a exposé la position du groupe socialiste.

« [...] Le postulat du groupe socialiste déposé en mai 2016 demande au Conseil d'État d'étudier les moyens de renforcer la prévention du suicide des jeunes dans notre canton, question qui est à mettre en lien direct avec la prévention et la promotion de la santé mentale.

En annexe au rapport 18.001, nous avons le plan d'action cantonal, le PAC, mis en œuvre en septembre 2017. Il s'agit d'un programme cantonal d'action santé psychique des enfants et des adolescents prévu de 2017 à 2021. Il décrit la stratégie cantonale de promotion de la santé psychique des jeunes, qui intègre des mesures de prévention du suicide. Il est financé à 50 % par le canton et à 50 % par Promotion santé suisse. Il permet de répondre de manière circonstanciée au postulat. De plus, le PAC s'inscrit dans le Plan cantonal de santé mentale validé par le Conseil d'État en mars 2013, qui est la référence en la matière pour les professionnels et les organisations concernés du canton.

Quelques points importants à nos yeux sont à relever, que je vous cite :

- La collaboration entre les départements Finances et santé et Éducation et famille, la coordination entre les diverses entités publiques ou privées, au niveau national, cantonal ou régional, sont à saluer dans ce domaine-là. Nous pensons qu'une attention particulière doit être portée à ce que les différents partenaires soient complémentaires et collaborent pour éviter le risque de concurrence.
- Le fait d'adapter les actions aux jeunes en écoutant leurs besoins, qu'ils puissent être consultés tels « des experts », afin que les activités projetées les touchent et les sensibilisent. À cet effet, je vous cite un article paru dans la brochure mensuelle de juin 2018 du Service de la santé publique, *Actualités de la prévention et la promotion de la santé*, sous le titre « Santé mentale. PAC Santé psychique : lancement de l'appel à projet pour les Centres professionnels d'animation socioculturelle ». Il est réjouissant de constater que les jeunes eux-mêmes seront consultés.

Dans cette même parution, on découvre l'existence de www.guide-ecole.ch, un site intercantonal collaboratif édité par les cantons romands. Il regroupe des bonnes pratiques, des recommandations, des



partages d'expérience à l'intention des écoles qui souhaitent développer des projets de promotion de la santé. La promotion et la prévention de la santé mentale dans les écoles par le biais de ce site www.guide-ecole.ch, cela serait pertinent et souhaitable.

Il est essentiel aussi que tous et toutes les élèves de notre canton en école obligatoire et postobligatoire, écoles professionnelles et lycées aient accès à des ressources d'aide en cas de besoin tels le CUP (centre d'urgence psychiatrique), les numéros d'appel 147/143, des sites internet tels que CIAO, Santépsy.ch, stop suicide, appel d'air ou d'autres partenaires encore.

Toutefois, comme cela a bien été expliqué en commission, considérant le sujet délicat qu'est la question de la prévention du suicide des jeunes, les activités plus approfondies doivent émerger par région dans les groupes de santé scolaire afin que chacun puisse organiser les activités qui lui paraissent les plus appropriées. Systématiser et imposer des actions à l'ensemble des directions de centres scolaires ne serait pas adéquat dans un domaine si sensible.

- Une attention particulière doit être portée aux publics sensibles, que ce soient les enfants dont les parents ont une problématique psychique, des jeunes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels), dont certains peuvent souffrir de discrimination homophobe, ou encore des jeunes issus de la migration.
- La qualité du suivi des jeunes ayant commis une tentative de suicide et de leurs proches doit être mise en lumière et le CNP (Centre neuchâtelois de psychiatrie) y est attentif.
- La problématique du burn-out des enfants a aussi interpellé notre groupe. En commission, il nous a été dit qu'un état des lieux de ce qui se fait en crèche et dans le parascolaire est en train d'être évalué et une investigation est prévue s'agissant des enfants ayant un parent qui souffre de problèmes psychiques. Eh oui, la prévention de la santé mentale, au même titre que celle de la santé physique, est préconisée dès le plus jeune âge.

Les points importants ayant été décrits, une question encore à poser au Conseil d'État, c'est celle de la suite donnée au PAC, sachant que ce programme est prévu et financé durant la période de 2017 à 2021.

En effet, nous estimons primordial que la prévention et la promotion de la santé psychique des enfants et des adolescents – mais aussi des adultes – se poursuivent et soient considérées comme un des piliers de notre politique de santé cantonale. De plus, je pense que chaque citoyen, citoyenne au quotidien peut contribuer à créer un environnement serein et confiant dans lequel les enfants et les jeunes puissent s'exprimer, être écoutés et accompagnés dans leur quête de bien-être intérieur. Le groupe socialiste remercie le Conseil d'État et ses collaboratrices et collaborateurs pour le rapport et son annexe. Un travail de qualité a été effectué, qui répond aux questions et préoccupations exprimées dans le postulat socialiste 16.146 « Prévention du suicide des jeunes ». Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le classement de ce postulat. [...] » •

Le classement du postulat n'a pas été combattu.



Stratégie cantonale dans le domaine de la pédagogie spécialisée (18.006)

Renforcer le soutien aux enseignant-e-s

Il est revenu à la députée Françoise Gagnaux d'exposer la position du groupe.

« [...] Le rapport d'information et les deux annexes qui nous sont soumis aujourd'hui décrivent de manière très complète le paysage neuchâtelois de la pédagogie spécialisée, son évolution au cours de ces dernières années et son développement selon la vision stratégique du Conseil d'État.

Dans l'annexe 2, vous trouvez toutes les caractéristiques des mesures ordinaires, renforcées et indirectes qui existent dans l'école neuchâteloise. C'est très instructif.

Nous saluons l'importance du travail effectué, reconnu d'ailleurs aussi par les nombreux partenaires consultés. Nous remercions le Conseil d'État et ses collaborateurs-trices, en particulier ceux et celles de l'Office de l'enseignement spécialisé.

Il s'agit d'un rapport ambitieux et le groupe socialiste espère que les moyens financiers seront bel et bien mis à disposition pour réaliser cela. Lors du prochain budget, toutes et tous les parlementaires devront s'en souvenir. Des nouvelles mesures telles que l'intervention précoce en autisme (IPA), le soutien immédiat et l'unité d'accueil temporaire (UAT) sont à saluer. De plus, des ressources supplémentaires sont prévues pour le développement du concept cantonal durant la législature en cours de 2018 à 2021, soit le renforcement de l'éducation précoce spécialisée, des mesures intégratives, de la psychomotricité, de la scolarité en milieu hospitalier.

Nous relevons plusieurs points positifs dans le développement prévu de la pédagogie spécialisée :

- l'ouverture de centres de ressources pluridisciplinaires
- le soutien et le développement d'un travail en réseau avec des équipes pluridisciplinaires, en encourageant les enseignant-e-s à partager leurs difficultés face à des situations complexes dans le suivi d'élèves
- la pondération des élèves à besoins éducatifs particuliers dans l'effectif de classe, avec un taux d'encadrement plus favorable, décrite comme une priorité à court terme du Conseil d'État
- le conseil et le soutien dans diverses démarches en faveur des parents, qui sont les premiers partenaires et qui doivent être accompagnés parfois à accepter que leur enfant est en situation de handicap
- la formation proposée aux directions scolaires sur le thème de la pédagogie spécialisée
- la formation continue aux enseignant-e-s et pour la formation de base, il faut relever qu'une modification a déjà été apportée dans le plan d'études à la HEP BEJUNE.

Nous pensons cependant que des points restent à améliorer :

Il est nécessaire de renforcer le soutien aux enseignant-e-s dans les classes avec des élèves à besoins éducatifs particuliers par une présence accrue telles des auxiliaires de vie scolaire, des stagiaires HEP Bejune.



En ce qui concerne le passage de l'école obligatoire au postobligatoire, la période du secondaire 2 et le passage à la vie professionnelle, le rapport est peu approfondi, alors que le concept cantonal de pédagogie spécialisée est prévu pour les enfants et jeunes de 0 à 20 ans. Nous demandons au Conseil d'État de développer cet axe à l'avenir. À cet effet, je rappelle un constat tiré d'un rapport de l'OCDE : « Les coûts sociaux et financiers à long terme de l'échec scolaire sont conséquents. Ceux qui n'ont pas les compétences pour prendre leur place dans la société et dans l'économie engendrent des coûts plus élevés en matière de santé, d'aides sociales, de protection de l'enfance et de sécurité. »

Enfin, concernant la terminologie utilisée, des remarques ont été émises dans notre groupe quant à la quasi-absence du terme « inclusion scolaire » ou « scolarité inclusive ». En séance de commission, il nous a été répondu que le terme « intégration scolaire » appartient à la terminologie uniforme nationale découlant du concordat et c'est pourquoi ce terme est utilisé plutôt que le terme « inclusion scolaire ». Pourtant, c'est le concept actuel que l'on trouve dans la terminologie de l'école genevoise ou vaudoise. Dans le concept d'inclusion, il y a l'idée de favoriser et d'améliorer toujours plus les facteurs environnementaux pour limiter les obstacles auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap – en l'occurrence, dans leur cursus scolaire, les élèves à besoins éducatifs particuliers. Les représentant-e-s politiques que nous sommes peuvent être les acteurs et actrices capables de concrétiser cela.

En conclusion, le groupe socialiste prend connaissance et soutient à l'unanimité le très bon rapport d'information qui nous est soumis. De plus, le groupe socialiste accepte le classement des trois postulats, comme nous le propose le Conseil d'État. [...] » •

Non combattu, le postulat 18.164 a été accepté. Le classement des autres postulats a été accepté.

Aide humanitaire et coopération au développement : objectifs stratégiques 2019-2022 ([18.019](#))

Soutien à reconduire

La députée Annie Clerc Birambeau a livré la position du groupe socialiste.

« [...] Par ce rapport, le Conseil d'État présente au Grand Conseil les objectifs qu'il entend poursuivre en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement et plus spécifiquement pour un développement durable.

La fédération neuchâteloise de coopération au développement dénommée Latitude 21 est issue de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement (LAHCD) votée en 2008. Elle est la partenaire unique du gouvernement. Elle compte aujourd'hui 18 associations membres qui, par la mutualisation de leurs ressources, la mise en commun de compétences et le partage d'expériences, ont gagné en solidité et en qualité.

Latitude 21 a pour but de soutenir ces associations, de leur attribuer des fonds octroyés par les collectivités publiques et de promouvoir l'importance de leur action auprès de la population neuchâteloise.



C'est une coopération au développement portée par la société civile et soutenue, à notre niveau, par l'engagement de l'État et des communes.

La fédération est également composée d'un conseil et de trois commissions bénévoles. La commission financière s'assure de la bonne gestion financière de la fédération et des associations membres. La commission d'information et de communication organise des manifestations publiques et des programmes pédagogiques de sensibilisation sur le thème de la coopération au développement. La commission des projets s'assure de la qualité et de la durabilité des projets déposés par ses associations. Elle se charge du suivi de leur mise en œuvre et fournit une garantie quant à la bonne utilisation de l'argent des collectivités publiques. Le secrétariat, organe exécutif et salarié de la fédération, en coordonne les activités.

La première partie du rapport dresse le bilan de la fédération pour la période 2014-2018. Ainsi apprenons-nous que 60 projets, pour un montant de 2 millions, ont pu être soutenus et que 2 campagnes d'information ont été lancées. La première, sur le thème de la production et de la consommation durable de biens alimentaires, abordait le gaspillage dans les pays riches et les infrastructures et technologies de conservation obsolètes dans les pays en voie de développement.

La seconde a pour objectif de situer la coopération au développement dans le nouveau cadre de référence que constitue la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015, appelée Agenda 2030.

Ce programme de développement a une portée universelle et indivisible. Il insiste sur les notions d'équité et d'égalité.

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, c'est ce à quoi se sont engagés, en septembre 2015, 193 États, dont la Suisse, en adoptant les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et les 169 cibles proposées par les Nations unies. Combattre les inégalités, s'attaquer au réchauffement climatique, donner accès à une éducation de qualité et garantir un bien-être pour tous sont autant d'objectifs qui pourront être atteints grâce à la création de partenariats renforcés entre tous les acteurs de la planète, en vue de la réalisation d'un développement global – social, économique et environnemental. Un développement qui devra être durable, valorisant les ressources locales et le travailler ensemble.

La Suisse est très avancée dans la réalisation de ces objectifs sur son territoire et participe à la mise en œuvre de cet ambitieux programme au niveau international par le biais de l'aide publique au développement (APD). Les Cantons s'engagent également en faveur de la coopération internationale. Et notre loi, qui fixe le principe-cadre de la collaboration cantonale en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement, permet à l'État de Neuchâtel de participer activement à la résolution des problèmes sociaux, économiques et environnementaux globaux.

Le groupe socialiste soutient et appuie les activités développées au sein de Latitude 21. Les nouveaux objectifs sont les bienvenus, même si nous avons quelques réserves sur la gestion de l'augmentation du nombre de projets alors que le « gâteau financier » ne progresse que faiblement.



Le groupe socialiste encourage les communes déjà partenaires et celles qui ne le sont pas encore à être des partenaires plus engagés. À l'instar de Val de Travers en développant par exemple une valorisation pédagogique du partenariat qui fait participer des élèves du cycle 3 au choix du projet que soutiendra leur commune. Cela leur permet, en sus des campagnes menées, de développer une conscience civique et un esprit critique vis-à-vis des projets proposés par des associations membres de Latitude 21.

Le groupe socialiste prend acte de ce rapport d'information et appuiera l'engagement financier réévalué afin de permettre à cette fédération de poursuivre ses objectifs et plus particulièrement celui de l'information pour favoriser la compréhension mutuelle et l'ouverture plutôt que la crainte et le repli. Même si cet engagement reste très modeste : 0,013 % du budget cantonal...

Sans contredire ce qui précède, nous nous questionnons et questionnons le Conseil d'État sur l'intérêt potentiel qu'il pourrait y avoir à regrouper certaines compétences à l'échelle romande pour gagner encore en crédibilité et en qualité. [...] » •

Pas de vote.

Postulat d'un groupe de députés interpartis PopVertsSol, socialistes et Vert'Libéraux Création d'une monnaie locale neuchâteloise ([18.121](#))

Une monnaie « cantonale » n'est pas incompatible avec des monnaies plus locales

Le député Jonathan Gretilat a présenté les arguments du groupe socialiste.

« [...] Une fois n'est pas coutume, la demande d'étude qui vous est proposée est issue d'une réflexion interpartis et se veut apolitique. L'idée de créer une monnaie locale régionale n'est en effet ni de gauche, ni de droite, bien au contraire : elle se veut véritablement citoyenne. Alors en effet, sur la base du seul développement écrit du postulat, je reconnais qu'elle présente des aspects un tant soit peu alternatifs qui pourraient à priori rendre dubitatif, voire méfiant. Je vais donc faire tout mon possible pour vous convaincre qu'il s'agit au contraire d'un projet moderne, innovant et présentant de nombreux avantages pour notre région et sa population.

Tout d'abord, la création d'une monnaie locale neuchâteloise constituerait un symbole intéressant pour l'unité cantonale, souvent mise à mal par des intérêts collectifs perçus de manière divergente par les différentes régions de notre pays neuchâtelois. De tout temps, la monnaie a constitué une valeur symbolique forte, et représentative de l'appartenance à une même collectivité. S'atteler à un projet fédérateur, qui au pire ne mange pas de pain, au mieux peut constituer une vraie opportunité pour notre région, permettrait également de sortir de la sinistrose dans laquelle on a souvent l'impression de baigner, en raison de la situation financière de l'État. Une monnaie locale qui serait instituée par et pour les différents acteurs associatifs, économiques, culturels et touristiques du canton, en collaboration avec les collectivités publiques, permettrait de fédérer la société civile autour d'un projet commun. Le



sentiment d'identité et d'appartenance à un canton formant un même espace cohérent s'en trouverait renforcé.

L'instauration d'une monnaie locale n'a pas pour vocation de supplanter l'usage de la monnaie officielle. Elle vient véritablement en complément, en s'appuyant sur la valeur du franc suisse, pour favoriser un certain nombre de transactions intervenant entre des acteurs principalement locaux. Du fait que le rôle d'une monnaie locale est un peu différent de celui de la monnaie ayant cours légal, elle peut comporter des caractéristiques particulières, que ce soit en se référant à certains critères éthiques ou sociaux spécifiques, ou alors en privilégiant la fonction d'échange de la monnaie par rapport à sa fonction de thésaurisation. Très concrètement, la monnaie locale serait faite pour circuler et être utilisée fréquemment, dans des circuits courts, de manière à stimuler la création de richesses. Elle permettrait aussi de favoriser la production et la consommation de biens et services locaux et les échanges entre producteurs et consommateurs régionaux, par exemple. Bien évidemment, une monnaie locale cantonale ne fait sens que si elle est utile et employée par la population dans les actes du quotidien, mais également dans les rapports à l'État et aux collectivités, comme pour le paiement de ses impôts, de taxes et d'émoluments.

Dans le même ordre d'idées, une monnaie locale valable sur l'ensemble du canton ne serait pas incompatible avec l'apparition de monnaies encore plus locales, comme ce qui est envisagé actuellement dans les Montagnes neuchâteloises ou sur le Littoral, ou ce qui vient d'être réalisé au Val-de-Travers et aux Brenets. Au contraire, les monnaies locales sont par essence complémentaires et peuvent contribuer à se renforcer mutuellement.

Mais le véritable intérêt de la mise en place d'une monnaie locale neuchâteloise est encore ailleurs : il réside dans l'incroyable opportunité pour notre région que cela représente au niveau de l'innovation technologique. En effet, pour le groupe socialiste, une monnaie locale neuchâteloise ne fait de sens que si elle se concrétise avant tout sous la forme d'une cryptomonnaie, à savoir une monnaie virtuelle décentralisée basée sur la technologie de la « blockchain ». Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si cette thématique est particulièrement d'actualité dans notre région : le 9 juin dernier, le journal de 19:30 de la RTS titrait que le canton de Neuchâtel serait bientôt le canton le plus avancé en termes de cryptomonnaies. En effet, pas moins d'une dizaine d'entreprises et une centaine d'emplois ont été créés récemment dans le canton dans le domaine de la blockchain et des cryptomonnaies, misant sur le côté particulièrement favorable à l'innovation technologique du pays neuchâtelois. Vendredi dernier, une conférence intitulée « Bitcoin et cryptomonnaies, quelles opportunités pour l'économie réelle d'une région ? » s'est tenue à l'Université de Neuchâtel, et le conférencier, M. Takkal Bataille, a relevé que les protocoles blockchain pourraient tout à fait s'adapter à un usage limité à un territoire donné, moyennant la disponibilité de compétences pour développer un tel outil. Or nous avons une chance exceptionnelle : notre canton est un terreau fertile de l'industrie 4.0 et dispose d'un grand potentiel de compétences de pointe dans le secteur de la « blockchain ». La création d'une cryptomonnaie locale neuchâteloise serait une occasion exceptionnelle pour contribuer à développer les échanges financiers du futur et, pourquoi pas, à faire de notre région la « FinTech Valley » de demain. Le canton de Neuchâtel pourrait par ailleurs être particulièrement novateur, en permettant par exemple à ses contribuables de s'acquitter de leurs impôts en cryptomonnaie locale ! Enfin, une cryptomonnaie locale présente d'indéniables avantages en



termes de crédibilité, de liquidité, de sécurité et de transparence, pour autant qu'elle évite certains des travers du Bitcoin, comme le côté spéculatif lié à sa limitation artificielle et ses effets énergivores, ce qui est tout à fait possible.

Bref, vous l'aurez compris, une monnaie locale neuchâteloise regroupant le plus grand nombre d'acteurs privés et publics, et toutes les possibilités qu'offre une cryptomonnaie en termes d'ingénierie financière high-tech pourraient bien faire de notre canton un nouveau pôle d'excellence en la matière et contribuer à mieux capter les richesses produites en terres neuchâteloises, mais qui fuient inexorablement à l'extérieur. Cette fois-ci, ne manquons pas le train !

Pour toutes ces raisons parmi d'autres qui ont déjà été évoquées (ou vont l'être) par les autres intervenants, je vous encourage vivement à soutenir cette demande d'étude, qui est relativement peu contraignante et se veut très ouverte, pour explorer des pistes prometteuses. Le groupe socialiste soutiendra ainsi dans sa très grande majorité le postulat 18.121 et nous espérons que la renonciation à la forme contraignante de la motion encouragera le Conseil d'État à y apporter son soutien également. [...] » •

Le postulat a été accepté par 80 voix contre 23.

Résolution des groupes PopVertsSol, socialiste et Vert'Libéral-PDC

Pas de nouveaux allègements en matière d'exportation de matériel de guerre ([18.167](#))

L'hypocrisie a ses limites

Le député Antoine de Montmollin a développé la position du groupe socialiste.

« [...] Sans armes, aucune guerre n'est possible. Si cette affirmation sonnera à certaines oreilles comme naïve ou idéaliste, elle n'en est pas moins terriblement vraie. Quels que soient les raisons, les enjeux ou les dynamiques parfois très localisés qui motivent un conflit armé, la forme qu'il prend dépend du matériel de guerre et de la technologie que les forces en présence ont à leur disposition. Sans armes, aucune guerre n'est possible ou, dit autrement : les responsabilités lors d'un conflit armé n'incombent pas seulement à ceux qui sont impliqués directement dans celui-ci, mais également à ceux qui le rendent possible et le font durer par la vente de matériel de guerre, notamment.

Jusqu'à aujourd'hui, le cadre réglementaire en vigueur sur cette question ne permettait pas, à tout le moins théoriquement, à des entreprises suisses d'exporter du matériel de guerre vers des pays impliqués dans un conflit interne ou international. Si nous discutons aujourd'hui de ce sujet, cela fait suite à la volonté exprimée par le Conseil fédéral, tout d'abord en février puis confirmée il y a quelques jours, d'assouplir l'ordonnance sur l'exportation du matériel de guerre et de permettre ainsi les exportations à destination de pays impliqués dans des conflits armés internes. Le Conseil fédéral ne compte d'ailleurs pas en rester là et entend également doubler la durée de validité des autorisations d'exportations spécifiques. Tout cela, selon lui, dans le souci de préserver la base industrielle suisse. Résumé autrement, le Conseil fédéral estime que l'épaisseur du carnet de commandes des entreprises suisses qui produisent



du matériel de guerre est plus importante pour la Suisse que, entre autres, sa neutralité, sa capacité à jouer les médiateurs dans les conflits à travers le monde et sa tradition humanitaire.

Les émotions sont rarement bonnes conseillères en politique. Plus encore peut-être dans le domaine de la géopolitique et des relations internationales. Les relations entre les pays sont ce qu'elles sont, et il serait faux de penser que la Suisse à elle seule peut influencer sur le cours de l'Histoire. D'autant plus que ce n'est en principe pas à nous, parlementaires au Grand Conseil neuchâtelois, d'en débattre. Néanmoins, est-ce une raison suffisante pour rester silencieux ? Le groupe socialiste est convaincu de l'importance et la justesse de la résolution présentée aujourd'hui, car nous ne nous attachons pas à débattre d'un conflit particulier ou d'une situation précise, nous réagissons à la remise en question d'un ensemble de valeurs fondamentales de la Suisse auxquelles nous sommes attachés. Il est légitime qu'un canton puisse se faire entendre lorsque des composantes essentielles de l'identité nationale dans laquelle il se reconnaît sont mises en danger. Qui plus est lorsque cette mise en péril est le fait du Conseil fédéral. Notre message aujourd'hui doit être clair et limpide : la Suisse à laquelle notre canton se sent appartenir n'exporte pas d'armes dans un pays en conflit.

Par ailleurs, il n'existe à mon avis pas de courant idéologique ou politique qui justifie de faire passer la santé d'une industrie, quelle qu'elle soit, qui plus est lorsqu'elle crée moins de 1 % du PIB suisse, avant le sort de populations dont le destin pourrait s'arrêter net face à des armes suisses. À Neuchâtel, nombreuses sont les personnalités d'envergure, tous bords politiques confondus, qui se sont opposées à l'exportation de matériel de guerre dans les zones en conflit.

Pour paraphraser une chronique du petit satirique romand *Vigousse*, vendre des armes en croyant qu'elles ne seront pas utilisées pour tuer, c'est un peu comme si notre agriculture se mettait à cultiver de la coca et à vendre de la cocaïne en pensant que les acheteurs ne la consommeraient pas. Si l'on adhère à cette logique, pourquoi s'arrêter en si bon chemin, les possibilités de s'enrichir sont infinies ou presque, la seule limite qu'elles puissent connaître étant celles de notre hypocrisie.

Chères et chers collègues, le principe central qui doit guider l'action extérieure de la Suisse est celui de la promotion de la paix partout et en tout temps. En aucun cas d'alimenter des conflits en vendant des armes. C'est pourquoi le groupe socialiste votera à l'unanimité en faveur de cette résolution et vous invite toutes et tous à faire de même. [...] •

La résolution a été acceptée par 74 voix contre 22 (la majorité des deux tiers des membres présents [74] était requise). La majorité des députés PLR se sont courageusement abstenus.

Motion populaire - Pour davantage de contrôleurs fiscaux ([18.162](#))

La fraude fiscale vide les caisses des collectivités publiques

Il est revenu au député Antoine de Montmollin de présenter la position du groupe.

« [...] Lorsque nous discutons finances au sein de ce parlement, c'est presque systématiquement pour arbitrer des coupes dans telle ou telle prestation afin de tendre vers l'équilibre financier. De toute



évidence, cela ne fonctionne pas si bien que ça, et c'est là l'objet des deux motions populaires inscrites à notre ordre du jour. Concernant la motion que nous traitons actuellement, l'intention affichée est de participer au redressement des finances de l'État, en regardant, pour une fois, du côté des recettes. En effet, la motion propose d'appuyer la lutte contre la fraude fiscale en engageant davantage de contrôleurs fiscaux et ainsi permettre de récupérer des sommes dues à l'État de Neuchâtel de manière totalement indolore pour les contribuables en règle. C'est aussi l'occasion de rappeler que tous les citoyens sont égaux devant leurs obligations fiscales, quel que soit leur niveau de revenu.

Que ce soit au niveau international, national ou régional, la fraude fiscale vide les caisses des collectivités publiques de leur substance. De récentes estimations chiffrent la somme des montants non déclarés au niveau mondial comme équivalente au PIB combiné des États-Unis et du Japon (17'000 milliards d'euros, Tax Justice Network). Les récents scandales sur ces questions, que ce soit à propos de l'évasion ou de la fraude fiscale, ont partiellement éveillé les consciences à cette problématique et de vastes programmes de lutte contre l'érosion de la base fiscale sont mis en place actuellement partout dans le monde. Dans le canton de Neuchâtel, nous l'avons vu avec le rapport traité hier, le volet de la campagne Réglo concernant les aspects fiscaux ainsi que l'amnistie fiscale ont permis aux collectivités neuchâteloises de récupérer un montant d'environ 100 millions entre 2015 et 2017. Ainsi, les contributeurs indéliques ont d'ores et déjà eu l'occasion de se mettre en règle dans des conditions particulièrement favorables. Il s'agit maintenant de rendre l'État capable d'identifier de manière plus systématique les cas de fraude, sans que cela ne nécessite de dénonciation volontaire. Dans ce même rapport que nous avons accepté hier, le Conseil d'État relève que pour être efficaces, les procédures mises en place pour lutter notamment contre la fraude fiscale doivent être appuyées par des forces vives additionnelles en termes de ressources humaines.

Cela rejoint au fond la demande formulée dans cette motion populaire qui demande au Conseil d'État de poursuivre dans cette voie, et plus loin, en se dotant du personnel adéquat et nécessaire à une meilleure lutte contre la fraude fiscale, dont les coûts pour les collectivités sont sans commune mesure avec ceux liés aux autres types de fraudes. Les compétences en termes de ressources humaines restent bien sûr en main du Conseil d'État, il n'y a pas d'inquiétudes à avoir de ce côté-là, la motion ne prévoit d'ailleurs pas un nombre exact ou le profil précis des personnes à engager, c'est bien une demande au Conseil d'État, que nous avons l'occasion de reprendre ici au Grand Conseil, d'aller dans une direction claire et de proposer des mesures en ce sens. Je ne vois donc à vrai dire en quoi nous dépasserions là les compétences du Grand Conseil. À noter également que pour le groupe socialiste, il est clair que l'engagement de ces nouveaux contrôleurs fiscaux doit être perçu comme un investissement et nous attendons donc que le bilan financier de l'opération soit positif.

C'est donc à l'unanimité que le groupe socialiste soutiendra cette motion populaire, afin que l'égalité de tous les citoyens face à l'impôt soit réalisée et que ceux qui en ont les moyens ne puissent pas se soustraire à l'effort collectif demandé à la population neuchâteloise, depuis plusieurs années, pour redresser les finances cantonales. [...] » •

La motion a été acceptée par 57 voix contre 56.



Motion populaire - Pas question de payer votre crise ! Abolir le frein à l'endettement ([18.163](#)) **Un frein inadapté à la réalité neuchâteloise**

La députée Florence Nater a exposé la position du groupe socialiste.

« [...] En tant que membre du comité de crise, le Parti socialiste encourage pleinement la démarche soutenue par plusieurs citoyennes et citoyens de ce canton qui demandent au Conseil d'État de présenter un rapport au Grand Conseil proposant d'abolir, dans les plus brefs délais, le frein à l'endettement. Mon intervention pourrait s'arrêter là. Ce serait évidemment réducteur, eu égard aux motivations qui sont les nôtres, et peu respectueux de l'engagement de celles et ceux qui ont « battu le pavé » pour sensibiliser les citoyennes et citoyens du canton et leur expliquer – ce qui, reconnaissons-le, est loin d'être une sinécure – le mécanisme du « frein à l'endettement ».

Les observateurs avertis ne manqueront pas de relever que le Gouvernement, à majorité socialiste, ne soutient pas la motion populaire, je ne contesterai donc pas la divergence évidente. Les mêmes observateurs auront cependant noté que l'actuel frein ne satisfait pas plus que nous le Gouvernement.

Cela étant, aux yeux du groupe socialiste, la situation que nous connaissons aujourd'hui et le regard rétrospectif que l'on se doit de poser sur l'usage de cet outil dans notre canton imposent une autre lecture que celle de l'exécutif. Dans le langage technique financier, le frein à l'endettement tel que prévu à Neuchâtel repose sur une politique budgétaire dite « procyclique ». Dit autrement, ce mécanisme est étroitement lié à la conjoncture. Quand celle-ci va bien et que cela se traduit par une augmentation des recettes de l'État, l'État peut dépenser et investir. A contrario quand la conjoncture va plus mal, voire beaucoup plus mal, que les recettes s'amenuisent, l'État doit réduire ses dépenses.

À n'en pas douter, certains orateurs, à droite de l'hémicycle en particulier, ne manqueront pas de faire le parallèle avec la gestion du budget d'un ménage. N'oubliant pas de préciser, du moins je l'espère, qu'un ménage en telle situation tentera certes de réduire ses dépenses, mais qu'il cherchera aussi de nouvelles formes de revenus et, dans la mesure du possible, puisera dans ses réserves, s'il a pu en constituer. Ainsi, si pour un État la logique du frein, telle qu'on la connaît, peut fonctionner quand s'alignent les périodes de haute conjoncture lui permettant d'alimenter une réserve de politique conjoncturelle, tel n'est malheureusement pas le scénario qu'a connu le canton de Neuchâtel ces dernières années. Et c'est bien là que le bât blesse.

Dès lors, en période de basse conjoncture et de difficultés, ne serait-il pas plus logique qu'au lieu de réduire et réduire encore au point de disparaître, l'État investisse et stimule la relance ? Certains en rêvent tout éveillés. D'autres me diront que la question ainsi posée est un peu simpliste. C'est un point de vue. Il n'en demeure pas moins que le Fonds monétaire international, une institution qui regorge d'experts financiers loin d'être politiquement ancrés à gauche, a considéré, dans son examen annuel, que, et je cite ici les propos d'une économiste du FMI dans un [article du Temps](#) datant de septembre 2016, « Certains aspects du frein à l'endettement pourraient conduire à une insuffisance de dépenses publiques », et ce même article relate quelques lignes plus loin, et je cite à nouveau, « l'organisation [le FMI] appelle les États développés à accroître les dépenses publiques pour relancer l'économie ».



Plus qu'une simple mise en perspective, ces quelques considérations soulignent que la remise en question du mécanisme du frein à l'endettement tel que pratiqué dans notre canton n'a rien d'une idée farfelue agitée par une gauche irresponsable et dépensière qui se refuserait à tout mécanisme de bonne gestion des finances de l'État. En 2009, le groupe socialiste avait déposé au Grand Conseil un projet de loi ([projet de loi 09.107](#)) qui proposait la mise en place d'un mécanisme de frein à l'endettement anticyclique se basant sur les indicateurs de croissance et de PIB du canton. Cet exemple qui, à l'époque, n'avait pas été retenu par le Grand Conseil, démontre que oui, le groupe socialiste aussi se préoccupe de la bonne santé financière de l'État, n'en déplaise à certains députés de droite de ce Grand Conseil qui aiment à se gargariser des clichés d'une gauche outrageusement dépensière.

Chères et chers collègues, force est de constater aujourd'hui que ce sacro-saint mécanisme de frein à l'endettement, presque inscrit dans le code génétique des partis bourgeois, correspond bien plus à un moteur de discord, un promoteur de blocages, voire même un fossoyeur de la cohésion et de la solidarité sociale. Quel est le prix de la dette sociale des décisions que nous avons prises ces dernières années pour tenter à tout prix, mais sans succès, de rester dans les mécanismes du frein ? Quel est le prix aujourd'hui et pour les générations futures des économies qui sont décidées sur le dos de la fonction publique ? Quel prix paieront les institutions parapubliques et surtout les bénéficiaires de leurs prestations sur les efforts récurrents qui leur sont demandés ? Et j'en oublie...

Alors oui, le groupe socialiste est d'avis qu'il est temps de mener une réflexion pour assouplir ces mécanismes afin de faire face à la situation plus que délicate de notre canton. Il ne s'agit pas d'abandonner toute politique de bonne gestion financière de l'État, mais bien plus d'inverser la vapeur dans le but de mener une politique de relance au profit des entreprises, de leurs employés et de la population neuchâteloise en général.

Et si le groupe socialiste encourage le Conseil d'État à poursuivre les travaux de refonte du frein, il l'enjoint à ne pas snober les motions qui sont aussi là pour maintenir une certaine pression sur des autorités dont les responsabilités sont immenses en regard du sort que l'économie de marché réserve à nombre de nos concitoyens.

Plutôt que de préserver un « rigide frein à l'endettement », qui vient de nous démontrer toutes ses faiblesses, le groupe socialiste s'engage pour doter notre État d'un « moteur de relance et de développement ». C'est pourquoi le groupe socialiste acceptera à l'unanimité cette motion populaire. [...] » •

La motion a été acceptée par 57 voix contre 56.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 28 juin 2018.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.